AA/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE ROBESPIERRE (R.D. 223A)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que le forum de rentrée qui aura lieu le samedi 9 septembre 2023 se tiendra à l'espace Robespierre sis 2 rue Robespierre – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Robespierre** le **7 septembre 2023** de **13 heures 30** à **16 heures** :

- **Neutralisation du stationnement au droit des n°s 3 à 5** afin de faciliter l'accès des véhicules techniques des services municipaux chargés de l'organisation.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Relations Publiques et Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- La Poste d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^ce^ Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Service Relations Publiques et Internationales – Direction de la Communication de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 04 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 04 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 263 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon